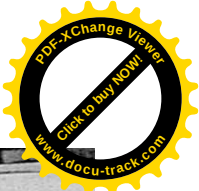
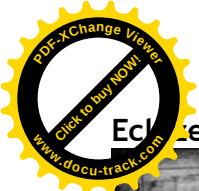


L'Épouse tous domiciliés en la commune
 témoins majeurs qui ont signé avec l'époux l'épouse et
 les père et mère de l'époux ont déclaré ne savoir signer
 de ce Requis après lecture faite **Pierremy au dard**
Simon huband **Charles Francis hautterre**

De Cœur f. hache **Desjardins**
 Maire

L'an Mil huit Cent Vingt Sept le Mardi Vingt Neuf
 Mai à Dix heures du matin en la Maison Commune et
 Devant nous Simon Desjardins Maire de la Commune
 d'Eluselles faisant les fonctions d'officier de l'Etat civil
 soussigné
 acte de Mariage de Voël le frère Viqueron âgée de
 Vingt trois ans fils Mineur de Voël le frère aussi
 Viqueron et de Marie Egypte avec son épouse domiciliée
 en la Commune de charpout d'une part
 et Marie Elisabeth huband âgée de Vingt un an et



quatre mois fille majeure de Jacques hussard Sabotier et de
Défunte Marie Catherine Bazemont son épouse demeurant
en la commune d'Eluselles d'autre part

Nu 1^o les actes des publications dudit Mariage faites tant
en cette commune qu'en celle de charpout les Dimanches
treize et Vingt de ce mois affichés aux Tableaux ordinaires
pendant le temps prescrit par la loi Sans qu'il soit survenu
d'opposition, ainsi qu'à notre égard Nous le certifions et que
l'atteste le Maire de la commune de charpout par son
certificat du Vingt huit mai présent mois 2^o l'acte de
Naissance dudit Noël lefèvre époux en la commune de
charpout en date du Douze Germinal l'an Douze de la
République 3^o l'acte de Naissance de Marie Elisabeth
hussard épouse en la commune d'Eluselles en date du
Vingt trois janvier mil huit cent Six 4^o l'acte de Décès
de ladite Marie Catherine Bazemont sa mère en la commune
d'Eluselles le trente un janvier Mil huit cent Vingt un,
de toutes lesquelles pièces J'apporte en forme qui sont
bestes annexes à l'un de nos Registres ainsi que du chapitre
Six du titre Cinq du Code civil Nous avons fait lecture aux
parties suivant le Voeu de la loi et après que les père et
mère de l'époux et le père de l'épouse ont en notre
présence donné verbalement leur consentement et que les
époux ont déclaré prendre en mariage l'un Marie Elisabeth
hussard l'autre Noël lefèvre en mariage Nous officier de
l'état civil susdit avons prononcé au Voeu de la loi que
lesdits Noël lefèvre et Marie Elisabeth hussard sont unis
par le mariage, le tout fait en présence de ⁺Maurice Gira
Niqueron âgé de trente ans - demeurant en la commune

+ pierre
fi. L.
Vg. n. o.
J. n.
P. n.

de charpout Beau frere de l'Epoux 2.^o De henri 3.^o ~~un~~
Leger Marchand de chevaux âgé de quarante ans
Demeurant en la Commune de villemeur Beau frere aussi de
l'Epoux 3.^o De jacques hussard sabotier âgé de Vingt quatre
ans demeurant en cette Commune d'Eluselles frere de l'Epoux
4.^o De Nicolas foucault Lissierand âgé de Vingt Sept ans —
Demeurant en la Commune de charpout Beau frere de —
l'Epoux temoins Majeurs qui ont signé avec le pere de l'Epoux
les Epoux le pere de l'Epoux et la Mere de l'Epoux ont déclaré
Me Savoir signer de ce Acquis après lecture faite
approuvé un Neuvay bon et un mot Sage Mue

Pierre Girard Henry Leger.

~~n. S. S. S.~~ Jacques hussard
n. Leger

Desjardins

L'an Mil huit cent Vingt Sept le Mardi douzieme jour du
mois de juin à Dix heures du matin en la Maison Commune
et Devant Nous Simon Desjardins Maire de la Commune
d'Eluselles faisant les fonctions d'officier de l'Etat civil
Sousigné

Acte de Mariage de jacques hussard sabotier âgé
de Vingt trois ans et neuf mois fils mineur de jacques
Sabotier et de feu Marie Catherine Bazemont